

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

L'an 2026, le 20 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 09/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/04/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BOISSON Valérie, BONNORON Christine, HAMON Marilyne, LOISEAU Marine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VERGNET Marine, MM : CALDERON Stéphane, DROUET Patrick, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard, TRICOIRE Mathieu, VARACHAUD Yannick

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

Le :

Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BOISSON Valérie

2026-06-04 – Délibération relative à la nomination des représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale.

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la commune de Salles d'Angles n°2024-11-03 en date du 13/11/2024,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 20 avril 2026,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal de Salles d'Angles décide :

- De désigner **Marcel GERON**, en sa qualité de **Maire**, en tant que représentant titulaire de la commune de Salles d'Angles, et **Ingrid PARTAUD**, en sa qualité de **Conseillère municipale**, en tant que représentant suppléant de **la commune de Salles d'Angles**, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

- D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de **la commune de Salles d'Angles**, ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

- D'autoriser **Monsieur le Maire ou son représentant** à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 23/04/2026

Le Maire
Marcel GERON

